

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

PRÉSENTS :

- Mme **LEFEBVRE**, Maire
- M. **PEKALA**, Mme **ANDRIEU**, Adjoints au Maire,
- Mme **BOISSY**, Conseillère Municipale déléguée,
- Mme **KARPINSKI**, M. **ZENDRON**, M. **BEAUDOIN**, Mme **CHANCENOTTE**,
M. **PANNETIER**, Mme **COURTIER**, Mme **COURVOISIER**, M. **RELINGER**

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme **JOACHIM** pouvoir à M. **BEAUDOIN**
- Mme **PERIER-SCHEER** pouvoir à Mme **LEFEBVRE**

ABSENTS EXCUSÉS : M. **ROGER**, M. **BLANQUET**, M. **LAPLACE**.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme **DELAPLACE**, M. **BOSCH**.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 27 juin 2016

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Mme Perrine **CHANCENOTTE** a été nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du procès-verbal du 09 juin 2016

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a approuvé le procès-verbal du 09 juin 2016.

2) Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre résultant de l'arrêté du Préfet de Seine et Marne du 25/04/2016.

3) Avis sur le projet de schéma de mutualisation

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé :

- d'émettre un **avis favorable** au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour 2016-2020 sous conditions notamment par rapport à la mise en œuvre au 1er octobre 2017 du transfert relatif aux conservatoires de musique et de danse, et non pas au premier semestre 2020 comme prévu dans le projet de schéma de mutualisation proposé.
- de rappeler qu'un état d'avancement dudit schéma sera établi lors de chaque débat d'orientation budgétaire annuel, ou à défaut, lors du vote du budget,
- de rappeler que ce document pourra faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les communes et la communauté.

4) Aide financière pour les communes sinistrées par les inondations en Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'accorder une aide financière à l'Union des Maires de Seine-et-Marne d'un montant de **2 000 euros**.

5) Garantie d'emprunt – FSM projet de 14 logements

Le Conseil Municipal, **par 9 voix « POUR », 5 abstentions (Mme ANDRIEU, M. BEAUDOIN, Mme COURTIER, M. RELINGER, Mme COURVOISIER)**, a décidé :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 155 097 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N° 50738, constituée de 4 Lignes de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

6) Convention d'occupation de l'appartement de la salle Emile Trélat

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé :

- de mettre à disposition pour l'instituteur l'appartement de la salle Emile Trélat. Les conditions de l'occupation de la salle Emile Trélat seront définies au sein d'une convention d'occupation.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention modifiée d'occupation de l'appartement de la salle Emile Trélat, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

7) Création de trois postes non permanents pour accroissement temporaire d'activités

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé :

- de créer trois emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet :

- **DEUX postes à raison de 20 heures/semaine** pour l'entretien des locaux communaux et la surveillance des enfants durant la pause méridienne),
- **UN poste à raison de 13 heures 30/semaine**, pour le gardiennage de la salle Emile Trélat.

- de dire :

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.
- Une indemnité compensatrice pour les congés payés sera versée mensuellement à hauteur de 10 % du salaire brut.

- Des heures complémentaires pourront être effectuées par demande expresse de l'autorité territoriale ou le responsable de service.

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2016.

- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 012 du budget communal.

8) Suppression des délibérations 2015/63 et 2015/64 du 9 juillet 2015

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'approuver la suppression des délibérations 2015/63 et 2015/64 du 9 juillet 2015.

9) Suppression de la régie de recettes photocopies

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'approuver la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes photocopies.

10) Suppression de la régie d'avances pour les menues dépenses

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'approuver la suppression de la régie d'avances pour les menues dépenses.

11) Informations diverses

- **Devenir de la cabine téléphonique de la Place Henri Guy**
- **Conseil municipal exceptionnel prévu le lundi 25 juillet 2016 à 18h pour délibérer sur le PADD**
- **Commissions municipales (document de travail en vue de modifications ultérieures)**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 00.

Le 5 juillet juin 2016

Le Maire,



Françoise LEFEBVRE